

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
 DU TRANSPORT ET DE
 LA LOGISTIQUE



المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والنقل
 والتوحيش

N° UCCD15B14

Rabat, le 15 AOÛT 2014

Communiqué de presse

Réponse du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
 à l'article publié par le journal « AL AKHBAR » paru le 13 Août 2014
 sous le titre "Rapport relatant de sérieux signes de menace de l'avenir de
 l'aviation civile au Maroc"

Encore une fois, le journal de Nini persiste dans le mensonge pour tromper les lecteurs ! Le journal a publié un article le 13 Août dernier 2014 sous le titre «Rapport relatant de sérieux signes de menace de l'avenir de l'aviation civile au Maroc ».

Vu notre engagement à la communication permanente avec les Marocains pour la clarification de toutes les questions relatives au secteur et afin de mettre à la disposition des lecteurs du journal de Nini (si ce dernier veut bien publier notre réponse), et à travers eux à la disposition de l'opinion publique nationale, les précisions suivantes:

1. Ce journal est spécialisé dans l'information mensongère. Il publie des articles sans respect des conditions minimales d'exercice de la profession : sans jamais prendre contact avec le ministère pour se renseigner sur les sujets qui le concernent et sans respect de l'éthique professionnelle qui l'oblige à publier nos réactions à ses articles.
2. L'article susmentionné inclut deux phrases qui ne peuvent en aucun cas provenir d'un journal citoyen, engagé et conscient de la gravité de ce qui est publié, à savoir : «de sérieux indices» et «qui menacent l'avenir de l'aviation civile", ce qui nous pousse à entamer les procédures administratives et juridiques nécessaires vu que le sujet ne concerne pas uniquement le ministère, mais celui de la sécurité de l'aviation civile de la sécurité nationale.
3. L'article est un mensonge dans sa globalité et les informations qu'il a fournies sont sans fondement. Aussi, pour éclairer l'opinion publique, nous présentons ci-suit des précisions aux différents mensonges qu'il inclut :

1^{ère} information erronée:

Déduction de 87 millions de dirhams du fond de la Direction Générale de l'Aviation Civile : alors que le Gouvernement a décidé de promouvoir le transport domestique et de l'appuyer dans le cadre des accords conclus par le Ministère l'Equipement, du Transport et de la Logistique, le Ministère de l'Economie et des Finances, Le Ministère de l'Intérieur, les agences de développement des régions et la Royal Air Maroc, favorisant une hausse importante du transport aérien domestique par rapport aux années précédentes. Cette action a impliqué une grande satisfaction chez les marocains qui ont pu aujourd'hui se rendre à ces régions avec un coût très faible.



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك

2^{ème} information erronée :

Projet de transformation de la Direction Générale de l'Aviation Civile en Agence : projet très bénéfique pour le pays à l'instar de la majorité des pays. Cependant ce projet requiert une étude que le Ministère est effectivement en train de préparer, ce qui entrainera un changement qui incarne manifestement une menace pour les postes et les intérêts de Nini et de ceux qui sont derrière lui.

3^{ème} information erronée :

Transfert de la formation des techniciens aéronautiques à l'OFPPT : alors que dans le cadre d'un contrat programme entre l'Etat et la RAM, une convention a été conclue entre cette compagnie et ledit Office pour la formation des mécaniciens aéronautiques afin de répondre aux besoins en cette catégorie de personnel pour accompagner le développement que connaît le secteur de l'industrie aéronautique au Maroc. Nous ne savons pas si Nini et ses compagnons ont un différend avec l'OFPPT ou si leur critique est une fin en soi.

4^{ème} information erronée :

Délégation du contrôle technique aux inspecteurs de RAM : alors que le Ministère accorde la priorité aux compétences et à l'expertise marocaines dont disposent depuis longtemps les intervenants, sans exception, dans le domaine de l'industrie du transport aérien.

5^{ème} information erronée :

La démission de trois directeurs à la Direction Générale de l'aviation Civile : nous ne savons pas de quelle source Nini a puisée cette information erronée, alors que la vérité que tous les fonctionnaires de la DGAC connaissent est que, depuis l'arrivée de l'actuel Ministre, la DGAC était sans directeur général et que ce dernier a été nommé selon la procédure du mouvement vertical. Le nouveau directeur général a, après quelques mois, demandé sa retraite anticipée pour des raisons personnelles. A ce jour, ce poste n'a pas encore été pourvu, par contre deux directeurs intérimaires ont été nommés pendant une période limitée, ce qui est une affaire courante dans tous les secteurs.

6^{ème} information erronée :

Absence de stratégie : tandis que le Ministre actuel a, dès sa nomination, veillé sur l'activation et la mise en œuvre de plusieurs études déjà entamées et a procédé au lancement d'une étude pour la mise en place de la stratégie « AJWAE » en se basant sur les conclusions de ces études.

7^{ème} information erronée :

Le monopole d'un seul bureau d'études de toutes les études : alors que la plupart des études ont été lancées avant la nomination de ce Gouvernement. Quant à l'étude relative à la stratégie, elle a été confiée à un bureau d'études marocain et non étranger comme l'a affirmé Nini.

8^{ème} information erronée :

La nomination de nouveaux cadres membres du Parti de la Justice et Développement : c'est ce que Nini ne cesse de répéter, alors que la transparence et la justice ont été observées par tout le monde. S'agissant du seul directeur membre de ce Parti, il a été sélectionné par un jury en vertu d'un appel à candidatures, et nul n'a contesté cette nomination.



ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT ET DE
 LA LOGISTIQUE



المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والنقل
 واللوجستيك

9^{ème} information erronée :

Déclin de la coopération internationale et des accords aériens : l'article n'a présenté aucune preuve sur ce sujet alors que la vérité incarne exactement le contraire, et si Nini souhaite avoir des données, anciennes ou récentes, nous pouvons les mettre à sa disposition. Il sied de noter à cet égard que l'actuel Ministre a paraphé des accords aériens avec le Rwanda, les Seychelles, la Chine, l'Égypte et le Soudan. Des Mémoires d'ententes ont été également signés avec la Malaisie et la Thaïlande, et des accords ont été signés avec la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Qatar et le Mali.

10^{ème} information erronée :

Entrave à l'accomplissement de l'accord avec la Mauritanie : alors que c'est la partie mauritanienne qui a cessé d'appliquer les dispositions de l'accord concernant la fréquence des vols, et ce, pour des raisons liées à la compétitivité de la compagnie mauritanienne « Mauritania Airlines ». A cet égard, nous tenons à souligner l'importance des liens historiques existant entre le Maroc et la Mauritanie, qui touchent l'ensemble des domaines y compris le secteur de l'aviation. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'appartenance de nos deux pays au Grand Maghreb Arabe. Nos relations se caractérisent par la lucidité, la flexibilité et le respect de certaines obligations qui visent à assurer un transport aérien sûr et sécurisé entre les deux pays.

Dernière information erronée et nous espérons que ce sera la dernière :

L'exclusion de certains cadres formés en Russie ou en Ukraine : alors qu'en réalité, la nomination aux postes de responsabilité se fait sous la supervision d'une commission indépendante et se déroule selon des procédures réglementaires de sélection et sans aucune discrimination. A ce sujet, nous tenons à vous informer que la plupart des cadres dans ce secteur qui ont été nommés dans des postes de responsabilité ont suivi des formations dans les pays cités dans l'article, cependant ceux qui n'ont pas réussi demandent des privilèges spéciaux et utilisent des médias assoiffés d'informations sans vérification, chose à laquelle nous ne nous soumettrons jamais.

Enfin, nous tenons à préciser à Nini et les lecteurs de son journal que, dans le cadre de la continuité de la réforme des textes réglementaires et juridiques et conformément aux dispositions de la nouvelle constitution, le Ministère a confié le projet de code de l'aviation civile après sa révision au Secrétariat Générale du Gouvernement pour le présenter au Conseil du Gouvernement avant de le soumettre au parlement. Le Ministère également remis au SGG un ensemble de textes après les avoir examinés.

Nous notons également que le Maroc n'a enregistré aucun recul en matière d'aviation civile, au contraire le Ministère a procédé au renforcement de la coopération avec les différents pays pour développer l'activité du transport aérien de manière sûre et efficace. Notre pays a atteint un niveau de sécurité qui a favorisé la conclusion d'accords importants avec plusieurs pays, notamment ceux de l'Union Européenne.

Par ailleurs, nous précisons qu'à l'instar d'autres pays et dans le cadre du programme universel de sécurité de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI), Le Maroc a été audité en 2009 et des écarts ont été constatés, sans enregistrer de préoccupations de sécurité. Ces écarts ont fait l'objet d'un plan d'action approuvé par l'OACI en 2010. Le Ministère se penche actuellement sur l'achèvement de ce plan, comme cela est le cas pour tous les pays qui ont bénéficié d'un audit similaire.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك

Enfin, nous saisissons cette occasion pour lancer un appel aux responsables de ce journal pour s'assurer de la véracité des documents qui lui sont communiqués, afin de ne pas publier des informations erronées et malveillantes concernant le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, et qui incarnent la suprématie des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général. Ces informations sont de nature à nuire à la promotion et à la crédibilité de ce secteur vital qui joue un rôle important dans le soutien du développement de l'économie nationale et de nature également à saper les efforts déployés par tous les acteurs et les intervenants dans ce secteur.

Les services de ce Ministère restent à la disposition de ce journal pour lui fournir toutes les informations pertinentes et correctes concernant ce secteur.

